

LA NATURALISATION

QU'EST CE QUE LA NATURALISATION ?

La naturalisation, c'est le fait de **devenir français**



AVOIR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, POUR QUOI FAIRE ?

▶ Avoir le droit de vote



▶ Être éligible (pouvoir se présenter et être élu aux élections)



▶ Travailler dans la fonction publique en tant que titulaire ou avoir un emploi soumis à condition de nationalité



LES CONDITIONS POUR DEVENIR FRANÇAIS PAR NATURALISATION



▶ Avoir plus de 18 ans



▶ Avoir un titre de séjour valide au moment de la demande



▶ Résider en France en situation régulière depuis 5 ans

Attention ! Je suis RÉFUGIÉ : je n'ai pas besoin d'avoir résidé 5 ans en France pour demander la naturalisation.



▶ Avoir sa famille proche en France (son conjoint et ses enfants)

Attention ! Ma procédure de réunification familiale est encore en cours au moment de ma demande : ma demande de naturalisation sera sans doute rejetée.



▶ Être **assimilé** à la société française :

- Maîtriser le français (niveau B1 minimum - c'est-à-dire le niveau en anglais LV1 d'un élève français de 3ème),
- Connaître l'histoire et la culture de la société française,
- Adhérer aux valeurs de la République française.



▶ Être inséré professionnellement :

- Avoir un emploi stable
- Avoir des ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de votre foyer



▶ Être « de bonnes vies et mœurs »

- Paiement des impôts, condamnations pénales prononcées en France ou à l'étranger...

LES DÉMARCHES À SUIVRE

